



Macon, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/03547

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2022/87 du 9 juin 2022

Feux d'artifices (Feu d'artifice de Mâcon)**Rivière la Saône du PK 79.500 au PK 80.500****Arrêt de navigation (traversée de Mâcon) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:59

o Saône

entre les pk 79.500 (pont François Mitterrand) et pk 80.500 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (sauf bateaux-hôtels) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:59

o Saône

entre les pk 79.500 (pont François Mitterrand) et pk 80.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison du tir d'un feu d'artifice sur la Saône le 13 juillet à Mâcon (71) depuis la scène sur l'eau et les gradins de l'Esplanade Lamartine, la navigation et le stationnement sont interdits du PK 79.500 au PK 80.500, aux heures concernées. Le stationnement des bateaux à passagers reste autorisé à l'appontement qui leur est réservé durant la manifestation.

Tous les bâtiments en transit devront emprunter obligatoirement le canal de dérivation de Mâcon.

Les usagers de la voie d'eau devront rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10) pendant toute la durée de la manifestation.

Un bateau motorisé sera positionné par le pétitionnaire pour la surveillance et la protection de la zone de la manifestation.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

14/07/2022

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK